ASSOCIATION SPORTIVE du COLLEGE JEAN MONNET
LACAPELLE MARIVAL

NOM : ……. Prénom :……..

Date de naissance : …../……/202…. Classe : ……

Adresse : ……

N° de tel 1 : …… / Travail……

N° de tel 2 : ……/ Travail……

N° sécurité sociale du responsable : ……..

Cotisation :

Les frais d'adhésion à l'AS du collège sont de : **15€** pour 1 élève, **ou 25€** pour 2 élèves de la même famille.

Seuls des dossiers complets (autorisation + cotisation) seront acceptés.

Chèque (à l'ordre de l'AS du collège Jean Monnet) □ Espèces □

Autorisation parentale :

Je soussigné(e) mère, père ou tuteur, (nom/prénom du responsable légal) .....

autorise mon enfant à faire partie de l'association sportive de son établissement.

Je reconnais au professeur responsable du déplacement le droit de prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde de mon enfant, ainsi que toutes les dispositions que réclameraient les circonstances imprévues pour le maintien de la discipline ou de la sécurité des enfants.

J'autorise mon enfant à être transporté en bus lors des déplacements extérieurs, ou ponctuellement à être transporté par le véhicule personnel du professeur d'EPS.

J'autorise mon enfant à être photographié par les encadrants UNSS et que ces photos soient diffusées sur différents canaux de communication à des fins de promotion du sport scolaire.

A....., le ...../...../202 Signature des parents :

C H O I X D E S A C T I V I T É S

Badminton

Handball

Rugby

Football

Cross

Escalade

Raid APPN

Section sportive escalade

Catégories : Benjamins : 2010-2011 / Minimes : 2008-2009 / Cadets : 2007

Charte de l'AS

L'Association Sportive doit être un lieu d'échange, de convivialité et de respect d'autrui.
Il est expressément demandé aux sportifs d'avoir une attitude irréprochable envers toutes les personnes qu'ils croiseront ou côtoieront ainsi que le respect des installations et du matériel mis à leur disposition.

Les élèves doivent se tenir informés du calendrier des entraînements et des compétitions. Ce sont aussi eux les messagers auprès des parents.
Les convocations nominatives, avec les horaires et les lieux de rencontres sont affichés au collège (panneau d'affichage de l'AS dans la cour). Les entrainements et compétitions se déroulent le mercredi après-midi.

L'inscription à l'AS impose à l'élève d'être assidu aux entraînements. En cas d'absence, l'adhérent doit impérativement prévenir **avant** le jour d'entraînement le professeur d'EPS responsable de l'activité par un mot écrit et signé du responsable légal. Si ce n'est pas fait, l'enseignant est en mesure de garder l'élève convoqué sous sa responsabilité.

Les élèves sont sous la responsabilité des professeurs d'EPS pendant toute la tranche horaire indiquée sur la convocation. En dehors de celles-ci chaque enfant relève de l'autorité de ses parents. **Ainsi, merci de récupérer vos enfants à l'heure signalée sur l'affiche.**

Dans la mesure du possible, des informations relatives aux compétitions ainsi que des photos seront publiées sur le blog de l'AS sur l'ENT du collège. Chaque parent et élève peut y accéder.

Code du sportif :

1. Se conformer aux règles du jeu.
2. Respecter les décisions de l'arbitre
3. Respecter adversaires et partenaires
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie
5. Etre maître de soi en toute circonstance
6. Etre loyal dans le sport et dans la vie
7. Etre exemplaire, tolérant et généreux

Signature de l'élève

Signature des parents